



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne

REGISTRE DE SANTÉ et de SÉCURITÉ au TRAVAIL

École :	<input type="checkbox"/> maternelle <input type="checkbox"/> élémentaire <input type="checkbox"/> primaire
NOM :	
Adresse :	
Coordonnées de l'assistante de prévention de circonscription	Céline ROUARD : apc89@ac-dijon.fr
Coordonnées de la Conseillère de Prévention départemental	Dominique Barra: sst-cp89@ac-dijon.fr
https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php	

Le registre de santé et de sécurité au travail est mis à la disposition de tous les agents et usagers, dans tous les services ou unités quels que soient les effectifs, afin de pouvoir consigner toutes les observations et suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

- risque éventuel observé ou encouru
- accident ou incident vu ou vécu
- dysfonctionnement ou non fonctionnement d'une installation ou d'un dispositif de sécurité
- toute suggestion relative à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail (éclairage, bruit, environnement général...)

Extraits du décret n°82-453 (modifié 1-1 le 28 juin 2011)

Article 3-2

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4(voir ci-après) . Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Article 4

Dans le champ de compétence des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, des assistants de prévention et, le cas échéant, des conseillers de prévention sont nommés par les chefs de service concernés, sous l'autorité desquels ils exercent leurs fonctions. Les assistants de prévention constituent le niveau de proximité du réseau des agents de prévention. Les conseillers de prévention assurent une mission de coordination ; ils sont institués lorsque l'importance des risques professionnels ou des effectifs ou lorsque l'organisation territoriale du département ministériel ou de ces établissements publics le justifie.

Les chefs de service concernés adressent aux agents mentionnés au premier alinéa une lettre de cadrage qui définit les moyens mis à leur disposition pour l'exercice de leurs missions. Une copie de cette lettre est communiquée au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans le champ duquel l'agent est placé.

Les dispositions du présent article et de l'article 4-1 sont sans incidence sur le principe de la responsabilité du chef de service mentionnée au 2-1.

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- **Prénom :** ----- **Date:**----- **Heure :** -----

Statut	Cocher
Élève	<input type="checkbox"/>
Parent d'élève(s)	<input type="checkbox"/>
Agent de la collectivité	<input type="checkbox"/>
Fournisseur	<input type="checkbox"/>
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	<input type="checkbox"/>
Risque de circulation	<input type="checkbox"/>
Risque externe	<input type="checkbox"/>
Risque incendie / explosion	<input type="checkbox"/>
Risque lié au construit	<input type="checkbox"/>
Risque lié aux équipements de travail	<input type="checkbox"/>
Risque mental	<input type="checkbox"/>
Risque physique	<input type="checkbox"/>

Observation :

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....
.....
.....
.....

Suggestion(s) :

.....
.....
.....
.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre de L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	<input type="checkbox"/>
Parent d'élève(s)	<input type="checkbox"/>
Agent de la collectivité	<input type="checkbox"/>
Fournisseur	<input type="checkbox"/>
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	<input type="checkbox"/>
Risque de circulation	<input type="checkbox"/>
Risque externe	<input type="checkbox"/>
Risque incendie / explosion	<input type="checkbox"/>
Risque lié au construit	<input type="checkbox"/>
Risque lié aux équipements de travail	<input type="checkbox"/>
Risque mental	<input type="checkbox"/>
Risque physique	<input type="checkbox"/>

Observation :

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

<p>Observation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Suggestion(s) :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre
de
L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- Prénom : ----- Date:----- Heure : -----

Statut	Cocher
Élève	
Parent d'élève(s)	
Agent de la collectivité	
Fournisseur	
Autre :	

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	
Risque de circulation	
Risque externe	
Risque incendie / explosion	
Risque lié au construit	
Risque lié aux équipements de travail	
Risque mental	
Risque physique	

Observation :

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....

REGISTRE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Art. 3-2 du décret n°82-453

Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4. Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Timbre de L'école

Le registre de santé et de sécurité au travail est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et, le cas échéant, des usagers. Il est également tenu à la disposition des inspecteurs santé et sécurité au travail et des formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail compétentes ou, à défaut, des comités sociaux d'administration.

Fiche de signalement n° ____ (N° de fiche à remplir par l'Assistant de Prévention)

NOM : ----- **Prénom :** ----- **Date:**----- **Heure :** -----

Statut	Cocher
Élève	<input type="checkbox"/>
Parent d'élève(s)	<input type="checkbox"/>
Agent de la collectivité	<input type="checkbox"/>
Fournisseur	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>

Famille de risque	Cocher
Risque chimique	<input type="checkbox"/>
Risque de circulation	<input type="checkbox"/>
Risque externe	<input type="checkbox"/>
Risque incendie / explosion	<input type="checkbox"/>
Risque lié au construit	<input type="checkbox"/>
Risque lié aux équipements de travail	<input type="checkbox"/>
Risque mental	<input type="checkbox"/>
Risque physique	<input type="checkbox"/>

Observation :

.....

.....

.....

.....

.....

Suggestion(s) :

.....

.....

.....

.....